



Sommaire Politique: **Promouvoir le Bien-être de l'Enfant: Stratégies Législatives**

Rédigé par Jessica Gomez

Ce sommaire politique fait partie d'une série émanant d'un programme triennal portant le rôle des femmes au Rwanda. D'une manière générale, ces sommaires offrent aux décideurs politiques, aux bailleurs des fonds et aux planificateurs des programmes, des stratégies pour la consolidation de la démocratie dans les sociétés post-conflit.

Les enfants constituent souvent la frange de la population la plus affectée par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le manque des services de santé et des services sociaux qui caractérisent les pays post-conflit. Le leadership féminin, cependant, peut améliorer la vie des enfants. Lorsque les femmes atteignent une masse critique dans les organes législatifs et l'administration locale, elles donnent la priorité à l'investissement en faveur du bien-être de l'enfant.

Les femmes parlementaires rwandaises ont démontré que leur inclusion dans les organes législatifs au niveau national produit des résultats politiques positifs pour les enfants. Aujourd'hui, 56 pour cent de la chambre basse du Parlement du Rwanda, les femmes parlementaires ont eu recours à la force de leur nombre croissant au cours des dix dernières années à faire pression pour les politiques sociales progressistes, en particulier les droits des enfants. Leur capacité de leadership sur ces questions figure dans trois textes législatifs. En 1999, elles ont été le fer de lance des efforts pour donner aux femmes et aux filles les droits légaux à l'héritage et à la succession. Elles ont contribué à l'adoption du projet de loi sur les droits et la protection de l'enfant en 2001. Et, en 2006, ces législateurs ont élaboré et présenté le projet de loi sur la violence basée sur le genre qui accorde une attention spéciale aux crimes contre les garçons et les filles.

Lorsque les femmes constituent une « masse critique » d'au moins 30 pour cent des organes législatifs, elles ont la possibilité de faire pression avec succès en faveur de la révision de la législation existante et élaborer de nouvelles lois qui assurent la promotion du bien-être de l'enfant. Les études menées à travers le monde montrent une corrélation directe entre le nombre de femmes au parlement et l'adoption d'une législation progressiste en faveur de l'enfant. Au Rwanda, le quota constitutionnel exigeant au moins 30 pour cent de femmes à tous les niveaux de l'administration a permis que le nombre de femmes soit suffisamment significatif pour réaliser effectivement le plaidoyer en faveur de politiques favorables à l'enfant. Les femmes ont consolidé leur position en dépassant les quotas d'une manière substantielle pendant les élections de 2003 et 2008.

L'existence d'un caucus parlementaire a renforcé les efforts des femmes à faire avancer les droits de l'enfant. En 1996, les femmes rwandaises parlementaires se sont mises ensemble, indépendamment des affinités politiques et ethniques, pour créer le Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires (FFRP). Entre autres avantages, le caucus a été capable d'organiser et d'établir une stratégie autour des problèmes de l'enfant. Assurer la promotion du bien-être de l'enfant a été inclus dans le plan stratégique du FFRP qui a bénéficié de l'appui technique et financier de la communauté internationale. Le FFRP a passé au crible la législation existante pour découvrir les distorsions à l'égard des enfants et les opportunités d'assurer la promotion de leurs droits et initier une nouvelle loi pour protéger l'enfant.

La collaboration avec la société civile et la consultation du public ont également facilité l'élaboration, l'adoption, et la mise en œuvre d'une législation sur les problèmes sociaux. Les responsables féminins de l'administration entretiennent, plus que leurs contreparties mâles, des liens solides avec l'électorat local et la société civile, et en retour, elles utilisent davantage leurs relations pour faire passer des programmes législatifs qui accordent la priorité aux droits de l'enfant. Les processus consultatifs et les relations électoralistes sont des points de repères du leadership féminin au Rwanda où un plaidoyer conjoint des femmes au sein de l'exécutif, des organes législatifs et de la société civile est hautement organisé.

Les décideurs et les planificateurs du programme qui cherchent à améliorer les conditions des enfants devraient soutenir la participation politique de la femme et s'investir dans le renforcement des efforts législatifs des femmes parlementaires.

Conclusions et Recommandations

Conclusion: Souvent, les femmes parlementaires mettent en avant des programmes législatifs qui accordent la priorité aux droits et au statut de l'enfant.

→ **Recommandation:** Engager les législateurs féminins comme alliés dans la promotion du bien-être de l'enfant.

Conclusion: Une masse critique de femmes parlementaires est cruciale pour leur efficacité à influencer sur la législation en faveur de la protection de l'enfant.

→ **Recommandation:** Plaider en faveur des dispositions constitutionnelles qui assurent la participation des femmes dans l'administration, comme les quotas et les sièges réservés.

Conclusion: Les caucus de femmes aident à nouer des alliances et à faciliter l'établissement de stratégies de promotion des droits de l'enfant dans les organes législatifs.

→ **Recommandation:** Fournir l'assistance technique et financière aux caucus des femmes et les encourager à mettre sur pieds un programme qui inclut les problèmes relatifs aux enfants.

Conclusion: Les consultations publiques peuvent accroître la légitimité des organes législatifs, informer les nouveaux projets de loi, et sensibiliser le public sur les questions politiques.

→ **Recommandation:** Financer les consultations publiques pour élaborer des lois favorables à l'enfant; utiliser les consultations pour éduquer les communautés sur les problèmes de l'enfant et solliciter la contribution du public.

Conclusion: Les problèmes sociaux comme le bien-être de l'enfant sont résolus plus efficacement lorsque les hommes et les femmes législateurs collaborent dans l'élaboration et l'introduction des projets de lois.

→ **Recommandation:** Encourager la collaboration entre les hommes et les femmes parlementaires dans l'élaboration et l'adoption des lois favorables à l'enfant.

Conclusion: Une coopération étroite entre le gouvernement et la société civile encourage une meilleure législation sur les problèmes de l'enfant et peut être bénéfique pour sa mise en œuvre.

→ **Recommandation:** Encourager les femmes parlementaires à établir et à utiliser les connexions avec les organisations de la société civile qui s'occupent des problèmes de l'enfant et à collaborer avec elles dans la mise en œuvre de la politique.